

Protection Sociale Complémentaire

Le marché en cours

- **Publication** en date du 07/03/2026
 - **Lot 1** – Mutuelle Santé + **Lot 2** – Prévoyance maintien de salaire
 - Cahiers des charges **sur mesure** selon les besoins recensés
- les limites de la reprise du passif devraient être précisées prochainement, un nouveau projet de loi est en cours

Vigilances pour fin d'année 2026

Important !

Les adhésions des agents se résilieront **automatiquement** au 31.12.2026, sans aucune démarche !

- Les nouveaux contrats seront connus en **Juillet**.
- Il faudra **anticiper** pour que les agents soient bien couverts dès le 01.01.2027 !

Vigilances pour fin d'année 2026

En Mutuelle Santé, les agents adhérents recevront prochainement le MAG' SANTE avec toutes les informations utiles.

Y compris les adhérents qui ne sont plus dans les effectifs de la collectivité (portabilité et retraités)

Attention !

Les agents **actuellement** en portabilité ne pourront pas adhérer au futur contrat!

Vigilances pour fin d'année 2026

En prévoyance maintien de salaire, du fait de l'obligation d'adhésion des agents :

Un changement **majeur** dans la gestion est à prévoir :

- Les collectivités deviennent **responsables de l'adhésion** de leurs agents
- Les adhésions des agents devront être effectives au 01.01.2027
- Plus du double d'adhésions est attendu

= anticipez !

Contactez le service PSC pour plus d'informations

Via ORA ou par téléphone au 03.54.04.62.67

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES
1, Chemin de l'orée du bois 88390 UXEGNEY
Tél : 03 29 35 63 10 • Fax : 03 29 35 50 72 • <https://88.cdgplus.fr> • cdg88@cdg88.fr